

RAPPORT ANNUEL 2012



ASPHNE

contenu

Association	2
Conseil d'administration et délégations	3
Organisation du travail et personnel	4
Rapport des administrateurs et de l'administratrice	5
Rapport du trésorier	7
Faits saillants	9
Rapport des vérificateurs	12

association

conseil d'administration

PARTIE PATRONALE

Louis Arsenault
Membre du comité exécutif

Institut des manufacturiers du vêtement du Québec

Martin Lafrance

Institut canadien de la construction en acier

David Garceau

Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Normand Durocher

Coprésident et membre du comité exécutif

Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

André O. Morin

Institut d'acier d'armature du Québec

Sylvain Parisien

Membre du comité exécutif

Association de la construction du Québec

Josée Pinault

Membre du comité exécutif

Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

PARTIE SYNDICALE

Claude St-Marseille
Membre du comité exécutif

Union des travailleurs et travailleuses industriels et de service (UTIS) FTQ

Mario Clermont

Membre du comité exécutif

Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (FTQ)

Denis Dufour

Coprésident et membre du comité exécutif

Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (FTQ)

Alain Lampron

Trésorier et membre du comité exécutif

Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)

Martin Laberge

Syndicat des Métallos (FTQ)

Denis Trottier

Syndicat des Métallos (FTQ)

Luc Vachon

Fédération démocratique de la métallurgie (CSD)

mission

**ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION
DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT**

À l'ASPHME, les clients sont notre raison d'être, nos employés, notre force, le paritarisme, notre préoccupation et la prévention des lésions professionnelles, notre motivation. Notre mission est d'être le leader et l'agent de changement afin de promouvoir auprès de notre clientèle la prévention des lésions professionnelles en fournissant des produits et des services de qualité dans une démarche paritaire.

Pour atteindre notre mission :

Nous assurons la satisfaction de notre clientèle et de nos employés.

Nous offrons à nos clients des produits de qualité en matière de prévention des lésions professionnelles qui rencontrent des normes d'excellence.

Nous soutenons nos efforts par l'élaboration d'objectifs clairs et par une évaluation objective des résultats.

Nous desservons nos trois secteurs équitablement et nous sommes présents dans toutes les régions du Québec.

Tous les membres de l'équipe de l'Association sectorielle paritaire — Secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement adhèrent à cette mission.

L'Association sectorielle paritaire — Secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement est l'association sectorielle constituée au sens de l'article 98 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chap. S-2.1) pour le secteur d'activités de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement.

L'Association est un organisme de service-conseil spécialisé dans le domaine de la santé et de la sécurité, particulièrement en prévention des accidents et des maladies du travail.

L'Association dessert 5 656 usines et plus de 125 000 travailleurs à l'échelle du Québec. Le siège social est situé à Longueuil. Un bureau situé à Québec dessert l'est du Québec.

« L'Association est une corporation au sens du Code civil; elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation et des pouvoirs particuliers que la Loi sur la santé et la sécurité du travail lui confère » (art. 99.1). « L'Association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant aux secteurs d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseils en matière de santé et de sécurité du travail » (art. 101).

L'entente constituant l'Association sectorielle paritaire — Secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement a été approuvée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vertu de la résolution A-50-09, du 18 juin 2009.

délégation

Le conseil d'administration est composé de 14 membres : 7 représentants syndicaux et 7 représentants patronaux. Il exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée générale, sous réserve des dispositions législatives qui l'encadrent.

Le comité exécutif est formé de 8 membres. Il administre les affaires courantes de l'Association et il étudie les dossiers pour faciliter la prise de décision au conseil d'administration.

L'assemblée générale est constituée de 150 délégués : 75 représentants syndicaux et 75 représentants patronaux. Les membres de la partie syndicale et ceux de la partie patronale ont déterminé comme suit le nombre de délégués à l'assemblée générale.

Associations patronales

	délégués
Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada	30
Association de la construction du Québec	20
Institut canadien de la construction en acier	6
Institut d'acier d'armature du Québec	4
Institut des manufacturiers du vêtement du Québec	15

Associations syndicales

	délégués
Les associations syndicales FTQ	55
Les associations syndicales CSN	10
Les associations syndicales CSD	10

Assemblée générale

150 délégués

Conseil d'administration

14 membres

Comité exécutif

8 membres

Directeur général

Coordonnateur des opérations

Service conseil aux établissements

15 employés

Administration

2 employées

organisation du travail

Outre le directeur général, le personnel de l'Association compte 18 personnes : un coordonnateur des opérations, neuf conseillers en gestion de la prévention, six conseillers techniques (ingénieurs, ergonomes), une secrétaire et une adjointe administrative.

Le conseiller en gestion de la prévention soutient la mise en place de mécanismes de gestion de la prévention dans les entreprises. Sa tâche consiste à évaluer globalement la santé et la sécurité de l'entreprise et à lui proposer un plan d'action. Chaque conseiller dessert une région spécifique, il est responsable d'environ 500 entreprises.

Les six conseillers techniques fournissent leur soutien, selon leur champ d'expertise, dans toutes les régions. Les clients communiquent avec les conseillers techniques parfois sur la recommandation d'intervenants du milieu, mais la plupart du temps à la demande du conseiller en gestion, dans le cadre du plan d'action.

Deux conseillers en gestion de la prévention qui travaillent à partir de notre bureau de Québec couvrent tout l'Est de la province. Les autres employés sont rattachés au bureau principal de l'Association à Longueuil.

personnel

CONSEILLERS
EN GESTION
DE LA PRÉVENTION
Jocelyne Arsenault
Daniel Demers
René Dufresne
Mila Gomez
Yvon Lacombe
Pierre Lamoureux
Christine Roy
Chantal St-Onge
Mario Vézina

CONSEILLERS
TECHNIQUES
Michel Charland
Guillaume Côté
Julie Fennety
Caroline Godin
Marie-Josée Ross
Yves St-Jacques

ADMINISTRATION
Marie-Noëlle Bonin
Lise Émond
Alain Plourde
Serge Simoneau

rapport des administrateurs et de l'administratrice



Denis Dufour
Coprésident syndical



Normand Durocher
Coprésident patronal

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce troisième rapport du conseil d'administration de votre Association sectorielle paritaire.

À titre de coprésident, je désire, au nom des autres membres du conseil d'administration, vous tracer un portrait des réalisations de la dernière année.

Plusieurs fois par année, les membres du conseil d'administration et du personnel se réunissent afin de réfléchir pour se fixer les buts à atteindre. Les produits et services offerts à notre clientèle sont retravaillés pour les améliorer afin d'offrir le meilleur service possible. Le personnel et la direction de l'ASP ont pour objectif commun d'analyser les forces de l'Association ou, s'il y a lieu, d'identifier les correctifs à apporter pour rendre notre action encore plus efficace. Ces rencontres visent également à tracer les grandes lignes des actions quotidiennes à accomplir.

Nous sommes fiers de vous dire que notre travail permet d'améliorer ou de créer de nouveaux produits. Voici les principaux dossiers sur lesquels a travaillé le personnel de notre ASP au cours de l'année.

1. Document d'accompagnement du cours Cariste
2. Cours sur les plates-formes élévatrices
3. Mise à niveau de nos formateurs caristes et gréage
4. Élaboration d'un tronc commun inter-ASP en vue de la révision du cours SIMDUT
5. Document d'accompagnement du cours Gréage
6. Révision du guide LATR
7. Révision du guide Soudage-coupage
8. Guide sur les solutions pour le meulage

Notre Association a toujours été à l'avant-garde en matière de développement d'outils de prévention permettant d'atteindre les objectifs de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. C'est pourquoi le personnel a développé le QUESST (QUEstionnaire en Santé et Sécurité du Travail). Ce questionnaire vous permet de situer votre entreprise sur une échelle de la «maturité», en matière de gestion de la santé et de

la sécurité au travail. Vous pouvez consulter le site internet pour plus d'information.

Nous ne voulons pas faire le portrait exhaustif de l'ensemble des réalisations de notre ASP, mais plutôt vous faire réaliser l'ampleur du travail accompli à chaque année. Ne croyez surtout pas que nous voulons nous asseoir sur nos lauriers; bien au contraire, plus nous participons aux réalisations concrètes dans les usines, plus nous sommes conscients que nous pouvons influencer les résultats et les actions dans les entreprises de nos secteurs. Il reste beaucoup à faire et nous avons l'équipe de professionnels capables de développer des outils de plus en plus performants.

En 2013, le conseil d'administration continuera son travail à chacune des rencontres. Nous nous engageons à être aussi performants que dans le passé.

Vous pouvez le constater, les administrateurs et l'administratrice, le directeur général et le personnel de l'Association fournissent beaucoup d'énergie à mettre en place des solutions adaptées aux besoins et aux réalités des travailleurs, des employeurs et des associations patronales et syndicales.

Pour réaliser l'ensemble de ses activités, le conseil d'administration et le comité exécutif ont tenu dix rencontres. En plus de traiter les dossiers courants, le conseil d'administration a adopté, comme à chaque année, la programmation et le budget pour l'année 2013, lesquels tiennent compte des réflexions, des préoccupations et des grands principes d'action retenus par les membres de notre conseil.

Nous tenons à remercier du fond du cœur vos représentants et votre représentante au conseil d'administration et au comité exécutif. Ensemble, nous continuons à promouvoir la prévention des lésions professionnelles.

Avant de terminer, permettez-nous de remercier en votre nom les membres du personnel qui, jour après jour, continuent à vous offrir des services de qualité. Surtout, n'hésitez pas à faire appel à eux.

revenus
2 426 375 \$

Cotisation

0,05 \$ du 100 \$
2 280 210 \$

dépenses
2 373 165 \$

Placements, produits et services

146 165 \$

Traitements

1 778 345 \$

Immobilisations

19 776 \$

Fonctionnement

575 044 \$

rapport du trésorier



Alain Lampron
Trésorier

À titre de trésorier de l'ASPHME, il me fait plaisir de vous présenter le rapport financier des vérificateurs au 31 décembre 2012. Comme vous le constaterez, les finances de notre Association sectorielle sont très saines.

RÉPARTITION DES REVENUS

L'Association a financé l'ensemble de ses activités par un montant de 2 280 210 \$ reçu de la CSST, en vertu de l'article 100 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, et par des revenus divers de 146 165 \$ (revenus de placements et de la vente de produits et de services) pour un budget total de 2 426 375 \$. Ce budget est supérieur de 302 551 \$ à celui de l'an passé.

La somme qui nous est versée par la CSST provient entièrement de la cotisation des employeurs des secteurs et elle constitue la principale source de financement de l'Association. Le taux de cotisation des secteurs est de 0,05 \$ du cent dollars de la masse salariale. Les variations des masses salariales de nos trois sous-secteurs d'activités économiques ont un impact direct sur notre budget ce qui peut occasionner une fluctuation assez importante d'année en année.

Les revenus divers sont plus élevés que ceux budgétés car notre conseil d'administration a pris la décision d'augmenter le coût de nos sessions de formation. Les principales sources de revenus sont le résultat des revenus de placements (24 481 \$) et de la vente des sessions de formation à notre clientèle (119 316 \$).

RÉPARTITION DES DÉPENSES

Les dépenses de l'exercice financier se sont élevées à 2 373 165 \$. Elles se répartissent en trois catégories : traitements, fonctionnement et immobilisations.

Les traitements constituent la majorité des dépenses de l'ASP. Ils se sont élevés à 1 778 345 \$ et les dépenses de fonctionnement ont été de 575 044 \$.

Je vous souligne que les finances de l'ASP sont gérées avec attention et que l'évolution du budget fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de toutes les réunions du comité exécutif et du conseil d'administration. Les dépenses sont analysées de façon à maintenir efficacement les services et les produits offerts à la clientèle.

Les dépenses d'immobilisations s'élèvent à 19 776 \$. Dans un processus d'amélioration continu, l'achat et la mise à jour des équipements informatiques constituent l'essentiel des déboursés de ce poste budgétaire.

L'année financière se termine avec un excédent de 53 210 \$.

Les états financiers sont vérifiés annuellement par la firme Poirier et associés et ils illustrent bien la situation et les résultats financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2012. Vous pouvez vous référer au rapport annuel pour de plus amples informations.

rapport du directeur général



Alain Plourde
Directeur général

Il me fait plaisir de vous présenter les principales réalisations que nous avons accomplies au cours de l'année 2012. Plusieurs projets ont atteint leur maturité. Le conseil d'administration, avec l'objectif d'améliorer encore plus les produits et les services, se réunit plusieurs fois par année pour s'assurer de la bonne qualité des services. Les bases sont solides et, en nous inspirant des réalisations du passé, les décisions sont prises quant au renouvellement ou à l'ajout de certains services. Il nous faut maintenant être encore plus efficace dans l'aide à l'élimination des lésions professionnelles. Nous sommes optimistes car le gouvernement doit travailler, avec ses partenaires, à apporter une modification et des améliorations de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

C'est dans cet esprit qu'au cours de la dernière année nous avons poursuivi l'élaboration des produits et des services.

Voici donc un portrait-synthèse de nos principales réalisations en 2012. Vous trouverez tous les détails dans le rapport d'activités qui accompagne le présent document.

OPÉRATIONS 2012

- Plus de 1392 visites par les conseillers dans plus de 364 établissements différents.
- Nous avons effectué 60 interventions dans de nouveaux établissements.
- 49 établissements ont poursuivi la mise en œuvre de leur plan d'action « ABC de la prévention ».
- 894 intervenants en santé et sécurité du travail représentant 240 établissements ont participé à 22 rencontres régionales tenues dans 11 régions.
- 848 sessions de formation ont permis de rejoindre 6998 personnes.
- 25 interventions ont été faites dans le cadre des projets IMPACT, PROGRESST et groupe ergo afin d'éliminer les risques à la source.
- 413 entreprises ont bénéficié de services ponctuels et 261 de service *ad hoc*.
- 566 interventions ont été faites dans le cadre des services de formations théoriques et pratiques.

En 2012, nous avons pu constater que la demande de service était encore en augmentation surtout pour les services de formation. Compte tenu que nous voulons répondre à un plus grand nombre de clients, que les demandes de services sont en croissance mais que nos ressources sont limitées, nous proposons de nouveaux moyens de rencontrer les besoins. C'est pourquoi nous avons mis en place, au cours des dernières années, plus de services offerts aux regroupements régionaux.

Malgré le nombre important d'interventions directes en établissement, nous n'avons pas négligé le développement et la mise à jour de nouveaux documents. Voici quelques exemples :

- Document d'accompagnement du cours Cariste
- Cours sur les plates-formes élévatrices
- Mise à niveau de nos formateurs caristes et gréage (tous les formateurs ont été contactés, ont pris connaissance des nouveaux mécanismes d'encadrement et ont reçu les contenus les plus récents)
- Élaboration d'un tronc commun inter-ASP en vue de la révision du cours SIMDUT
- Document d'accompagnement du cours gréage
- Révision du guide LATR pour traiter des troubles musculosquelettiques
- Révision du guide Soudage-coupage
- Document pour des solutions pour le meulage

Enfin nous collaborons avec nos partenaires à des recherches et à des projets qui nous permettent d'acquérir de nouvelles connaissances qui seront transmises aux représentants des entreprises.

En terminant, je tiens à remercier le personnel de bureau, les conseillers et les conseillers de l'Association et les encourage à poursuivre leur travail. Il faut également remercier tous les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils témoignent à la direction et au personnel de l'Association. Je les remercie sincèrement de leur disponibilité et de leur engagement dans la prévention des accidents du travail.

faits saillants

2012

Les éléments suivants illustrent bien les efforts consentis par l'ensemble du personnel pour la réalisation de la programmation de l'an 2012.

1 392 visites ont été réalisées dans 364 entreprises différentes. Il est à noter que nous offrons également des services de formation dans toutes les régions. Près de 70% du temps disponible a été consacré en service direct à la clientèle. Ces services sont l'ABC de la prévention, les services ponctuels, les demandes *ad hoc*, la prospection de nouveaux établissements, et le projet IMPACT, PROGRESST et Groupes Ergo et nos services de formation. En 2012, 22 regroupements régionaux ont permis aux 894 représentants de 240 entreprises d'acquérir de nouvelles connaissances et d'échanger sur des sujets communs en prévention de la santé et sécurité du travail.

Nous avons rejoint directement, par l'un ou l'autre de nos services près de 650 entreprises différentes au cours de l'année 2012.

Environ 10 % du temps a été utilisé pour mettre à jour et pour développer de nouveaux produits (guides de prévention, fiches techniques et sessions de formation). Le reste du temps a servi aux rencontres de partenariats, aux rencontres d'équipe, à l'administration, à la participation de colloques et de congrès.

interventions





Services Les conseillers de l'ASPHME sont disponibles pour soutenir les milieux de travail à la prise en charge de la prévention des lésions professionnelles. Les interventions font suite à des demandes paritaires des représentants des entreprises. Les conseillers en gestion de la prévention et techniques sont entre autres intervenus dans les champs de compétences suivants :

- Le comité de santé et de sécurité**
- L'enquête et l'analyse des accidents**
- L'inspection des milieux de travail**
- La mise en place des plans de prévention**
- La sécurité des machines**
- Les espaces clos**
- La ventilation générale**
- La ventilation locale**
- L'aménagement des postes de travail**
- Les équipements de protection individuels**
- Le bruit**
- Etc.**

Mais le service à la clientèle se transforme d'année en année. Les demandes pour la mise en place du programme ABC de la prévention sont moins fréquentes qu'au cours des années antérieures. Cette situation peut s'expliquer par le fait que plusieurs mutuelles de prévention demandent maintenant aux entreprises de mettre en place un plan d'action.

On note un accroissement des interventions de formation. Il est certain que les exigences de la CSST sur la sécurité des machines et des règlements concernant les chariots élévateurs et le gréage ont un impact sur les demandes des entreprises.

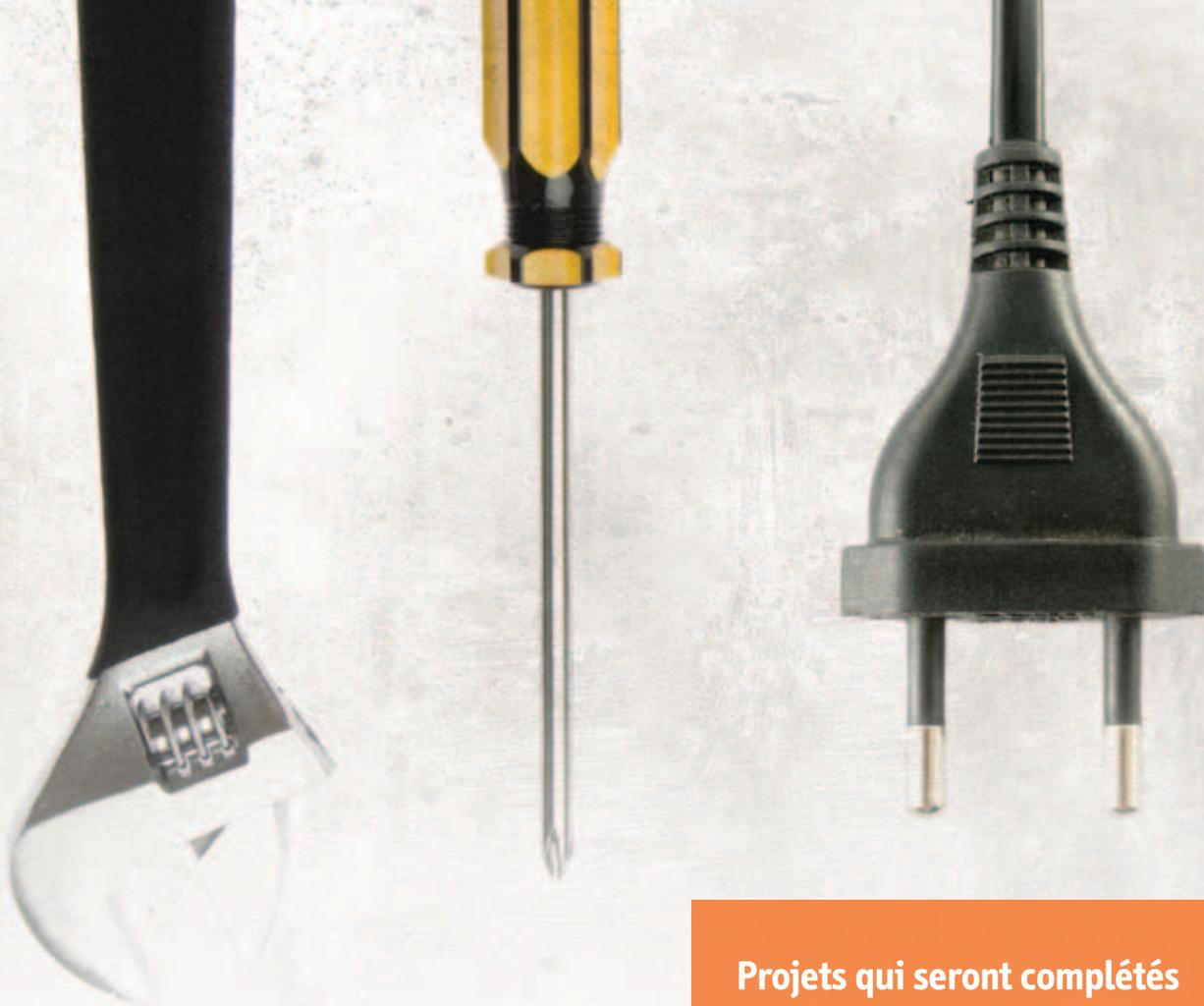
Formation Tel que mentionné plus haut, la formation a connu au cours des dernières années une croissance importante dans le nombre de sessions dispensées auprès des entreprises. Nous avons dispensé en 2012, huit cent vingt-huit (828) sessions de formation totalisant 2 935 heures.

Les cours ayant rejoint le plus grand nombre de participants :

Informations générales sur le SIMDUT	2075
Gréage et appareils de levage	2039
Cariste et la prévention des accidents du travail	1612
Utilisation sécuritaire des plates-formes élévatrices	275
Manutention et maux de dos	156
Enquête et analyse d'accidents	139
Travailler devant un écran de visualisation	132
La sécurité reliée à l'électricité	114
Mettre en œuvre un programme de cadenassage	91
Savoir inspecter	80
Le superviseur et la SST	77
Vers un CSS efficace	41
La sécurité en soudage et en coupage	34
Implantation d'un programme de cadenassage	26
Lois et règlements en SST	21
Formation de formateurs : SIMDUT	17
Sécurité des Machines – Appréciation et réduction du risque	16
Formation de formateurs – Cariste	16
Utilisation d'un microscope en électronique	12
Formation de formateurs – Gréage	8
Ergonomie et travail répétitif	7
Utiliser le QEC	6

Formation de formateurs externes

En 2012, 1494 personnes ont été formées par les formateurs externes.



Regroupements régionaux Ce projet permet aux membres des entreprises d'échanger sur différents sujets d'intérêts en relation avec la santé et la sécurité. En 2012, nous avons tenu 22 rencontres régionales portant sur les différents thèmes. Voici les principaux thèmes qui ont été traités :

Comment être un leader en SST;

Les répercussions d'un accident de travail;

Dresser ou éduquer? Pour une approche plus humaniste en SST;

Le superviseur et la communication.

979 personnes provenant de 258 entreprises se sont déplacées pour assister à l'une ou l'autre des présentations. Ce programme répond encore très bien aux besoins des représentants des entreprises.

Projets terminés en 2012 Nous avons révisé le document d'accompagnement du cours Cariste.

Développement d'un cours sur les plates-formes élévatrices.

Mise à niveau de nos formateurs caristes et gréage (tous les formateurs ont été contactés, ont pris connaissance des nouveaux mécanismes d'encadrement et ont reçu les contenus les plus récents).

Élaboration d'un tronc commun inter-ASP en vue de la révision du cours SIMDUT.

Projets qui seront complétés au début de 2013

Document d'accompagnement du cours gréage

Révision du guide LATR en collaboration avec l'IRSST

Révision du guide Soudage-coupage

Solutions pour le meulage

Relations avec les partenaires :

Nous avons continué à travailler conjointement avec nos partenaires comme la CSST, les Régies régionales, les CLSC et plusieurs autres ASP à l'organisation et à la tenue de différents colloques ou expositions.

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec l'IRSST à des recherches traitant de diverses problématiques sectorielles. Voici la liste des projets de recherches auxquels nous contribuons :

- Formation et initiation à la tâche : éléments de ritualisation favorisant le développement d'une culture de SST auprès des travailleurs immigrants;
- Effets de la posture de travail répétitif sur les patrons musculaires indicateurs de troubles musculosquelettiques;
- Implantation et évaluation d'un programme de formation à la manutention;
- Gants de protection : résistance aux agresseurs mécaniques multiples-Coups et perforations simultanées;
- Effets des contaminants industriels sur la résistance à la coupure, à la perforation et à la déchirure des gants de protection-phase 2.

rapport
des vérificateurs



Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, un résumé des principales méthodes comptables, d'autres informations explicatives ainsi qu'un questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que les Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que les Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que les Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RESTRICTIONS QUANT À L'UTILISATION
Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit les normes comptables particulières appliquées. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT de se conformer aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que les Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de la CSST et de l'association et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

INFORMATIONS COMPARATIVES
Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers, qui indique que l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} janvier 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} janvier 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 décembre 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Poirier et associés
Vaudreuil-Dorion
8 mars 2013

Résultats

	Budget \$	2012 \$	2011
PRODUITS			
Formation	100 000	119 316	97 474
Subvention de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	2 280 210	2 280 210	1 992 303
Expertise	1 200	1 528	1 948
Intérêts	30 000	24 481	30 449
Autres	—	840	1 650
	2 411 410	2 426 375	2 123 824
CHARGES			
Salaires et charges sociales (annexe A)	1 728 000	1 778 345	1 543 575
Fonctionnement (annexe B)	656 160	575 044	554 988
Immobilisations (annexe C)	27 250	19 776	16 214
	2 411 410	2 373 165	2 114 777
EXCÉDENT DES PRODUITS sur les charges	—	53 210 \$	9 047

Évolution des actifs nets

	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	2012 Total \$	2011 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	39 207	530 956	570 163	687 447
Excédent des produits sur les charges	—	53 210	53 210	9 047
Investissement en immobilisations	19 776	—	19 776	16 214
Montant affecté à la réserve pour engagements	(26 911)	—	(26 911)	(38 959)
Excédent à remettre à la CSST	—	—	—	(103 586)
SOLDE À LA FIN	32 072	584 166	616 238	570 163

Bilan

	2012	2011
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	18 176	24 364
Placements temporaires (note 6)	805 000	705 000
Débiteurs (note 7)	62 142	47 656
Encaisse en fidéicommiss	16 650	36 983
Charges payées d'avance	11 241	3 986
	913 209	817 989
Immobilisations (note 8)	32 072	39 207
	945 281	857 196
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 9)	312 393	146 464
Montant à payer CSST	—	103 586
Traitement différé	16 650	36 983
	329 043	287 033
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	32 072	39 207
Non affectés	584 166	530 956
	616 238	570 163
	945 281	857 196

Activités de fonctionnement

	2012	2011
	\$	\$
Excédent des produits sur les charges	53 210	9 047
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Débiteurs	(14 486)	29 016
Charges payées d'avance	(7 255)	(890)
Créditeurs	165 929	13 303
Produits perçus d'avance	—	(796 920)
	197 398	(746 444)
AUTRE ACTIVITÉ		
Excédent remis à la CSST	(103 586)	(338 795)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	93 812	(1 085 239)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	729 364	1 814 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	823 176	729 364
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	18 176	24 364
Placements temporaires	805 000	705 000
	823 176	729 364

Notes complémentaires

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est une association sectorielle paritaire constituée en vertu de l'article 98 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. À ce titre et conformément à l'article 99.1 de cette Loi, il est une personne morale au sens du Code civil. En vertu de l'article 101 de la même Loi, il a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant aux secteurs d'activités de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil en matière de santé et sécurité du travail.

2. Règles comptables particulières

Les états financiers sont établis selon les principales conventions comptables décrites ci-dessous. Ils sont également établis en fonction des principes comptables généralement reconnus à l'exception des règles régissant les immobilisations qui sont plutôt tirées du règlement de la CSST sur les associations sectorielles.

Les acquisitions sont à la fois portées à la charge l'année de l'acquisition et portées au bilan via les actifs nets investis en immobilisations. Il n'y a aucune charge d'amortissement qui soit portée aux résultats, on vient plutôt réduire la valeur des immobilisations ainsi que la valeur de l'actif net investi en immobilisation à chaque année pour un montant équivalent à l'amortissement calculé.

3. Principales méthodes comptables

L'association applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'Association constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

STOCKS

Les achats de matériel ainsi que le matériel produit sont comptabilisés directement aux opérations de l'exercice.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées cidessous :

Mobilier et agencement	10 ans
Équipement médical	5 ans
Matériel informatique et audiovisuel	2 ans
Films, vidéo et diaporamas	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Système téléphonique	10 ans

ACTIFS NETS

En vertu des règles budgétaires applicables aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail édictées par la CSST, les actifs nets non affectés peuvent être conservés par l'organisme jusqu'à un maximum du plus élevé de 100 000 \$ ou 25 % du budget de l'association pour l'année en cours. Au 31 décembre 2012, les actifs nets non affectés sont inférieurs à la limite permise de 606 594 \$.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et de l'encaisse en fidéicomis.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'association comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transactions relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

4. Incidence du changement de référentiel comptable

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'association a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur les résultats de l'association pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, ni sur ses actifs nets à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2011.

5. Bilan au 1^{er} janvier 2011

ACTIF	
Encaisse	809 604
Placements temporaires	1 004 999
Débiteurs	76 672
Encaisse en fidéicommiss	73 102
Charges payées d'avance	3 096
Immobilisations	61 952
	<hr/>
	2 029 425
<hr/>	
PASSIF	
Créditeurs	133 161
Produits perçus d'avance	796 920
Montant à payer CSST	338 795
Traitement différé	73 102
	<hr/>
	1 341 978
<hr/>	
ACTIFS NETS	
Investis en immobilisations	61 952
Non affectés	625 495
	<hr/>
	687 447
	<hr/>
	2 029 425
	<hr/>

6. Placements temporaires

	2012	2011
	\$	\$
Épargnes rachetables, taux variant de 1,43 % à 1,44 %, échéant à différentes dates jusqu'en juin 2013	805 000	705 000

7. Débiteurs

	2012	2011
	\$	\$
Clients	31 052	19 372
Intérêts courus	10 766	10 530
Avances aux employés	2 939	2 400
Taxes de vente	17 385	15 354
	<hr/>	<hr/>
	62 142	47 656

8. Immobilisation

	Coût	2012 Ammortissement cumulé	Valeur nette	2011 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencement	69 046	60 673	8 373	12 424
Équipement médical	2 230	1 635	595	1 041
Matériel informatique et audiovisuel	161 913	152 453	9 460	18 109
Films, vidéo et diaporamas	30 511	28 730	1 781	5 037
Améliorations locatives	71 943	71 943	—	2 596
Système téléphonique	12 487	624	11 863	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	348 130	316 058	32 072	39 207

9. Crédeurs

	2012	2011
	\$	\$
Fournisseurs et charges courues	43 745	12 653
Vacances courues	103 170	109 946
Salaires et retenues à la source	30 916	23 865
Indemnité de départ à la retraite	134 562	—
	312 393	146 464

10. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'association en vertu de baux totalisent 623 430 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2013	168 002 \$
2014	146 218 \$
2015	147 838 \$
2016	149 457 \$
2017	11 915 \$
	623 430 \$

11. Instruments financiers

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'association n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'association évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'association est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

12. Indemnité de départ à la retraite

La convention collective attribue pour les employés ayant plus de 20 ans d'ancienneté une indemnité équivalente à 20 semaines de salaire et pour les employés de 25 ans d'ancienneté, 25 semaines de salaire. Cette indemnité est payable au départ de l'employé et une provision a été enregistrée en ce sens.

Renseignements complémentaires

	Budget	2012	2011
	\$	\$	\$
Annexe A Salaires et charges sociales			
Salaires, bureau et administration	1 440 000	1 380 932	1 297 482
Indemnité de départ à la retraite	—	134 562	—
Charges sociales	288 000	262 851	246 093
	1 728 000	1 778 345	1 543 575

Annexe B Fonctionnement

Déplacements	145 000	131 030	134 010
Fournitures de bureau	57 500	46 655	45 660
Loyers de bureaux, de locaux et taxes	162 460	160 246	149 167
Autres	1 000	118	232
Assurances de bureau	7 000	5 476	6 289
Impression	45 000	33 353	29 728
Fournitures de bureau	23 000	16 716	14 690
Documentation	500	397	395
Publicité	25 500	19 294	10 473
Perfectionnement	13 000	8 538	11 945
Location de matériel roulant	12 500	12 500	12 500
Honoraires professionnels	46 000	37 155	40 428
Expertise	2 000	397	786
Réunion	95 000	88 700	84 765
Représentation	1 500	234	671
Jetons de présence	14 200	10 953	9 959
Frais bancaires	2 000	1 698	1 850
Cotisation-associations	2 250	1 437	1 265
Mauvaises créances	500	147	175
Équipement non capitalisés	250	—	—
	656 160	575 044	554 988

Annexe C Immobilisations

Ameublement et équipement	1 000	—	238
Équipement informatique	25 000	19 776	15 976
Matériel audiovisuel	500	—	—
Améliorations locatives	750	—	—
	27 250	19 776	16 214



**Association paritaire pour la santé
et la sécurité du travail du secteur
de la fabrication de produits en métal,
de la fabrication de produits électriques
et des industries de l'habillement**

www.asphme.org

**2271, boul. Fernand-Lafontaine
Bureau 301
Longueuil (Québec) J4G 2R7
Tél. : 450 442-7763
Téléc. : 450 442-2332**

**979, av. de Bourgogne
Bureau 570
Québec (Québec) G1W 2L4
Tél. : 418 652-7682
Téléc. : 418 652-9348**